



Le 13 juin 2025

## **Gaza : la France doit agir et ne plus être complice**

Le Syndicat des avocat·e·s de France (SAF) exprime sa profonde indignation face à l'aggravation des violations du droit international et droit international humanitaire commises par les autorités israéliennes en Palestine et en particulier à Gaza.

D'après l'UNICEF, rien qu'à Gaza, 54 607 personnes ont été tuées, dont 15 613 enfants, 125 341 personnes ont été blessées dont 34 173 enfants, 11 200 autres étaient portées disparues et seraient probablement sous les décombres et 95 % des écoles ont été endommagées.

Depuis vingt mois et plus encore depuis le 2 mars 2025, nous assistons à une catastrophe humanitaire inouïe : les bombardements massifs et indiscriminés, les blocus, les privations de nourriture, d'eau, de soins, de refuge, ont pour conséquence directe l'anéantissement des palestinien.ne.s. Les images et les rapports s'accumulent : destruction systématique, attaques ciblées contre les structures de santé et les journalistes, famine organisée, violations répétées du droit international humanitaire.

Les instances internationales, se contentent de déclarations sans effet, renonçant à mettre en œuvre les mécanismes dont elles disposent, pendant que certains États s'abritent derrière des considérations diplomatiques pour justifier leur inaction.

En tant qu'avocat·e·s, en tant que défenseur·e·s des droits, nous avons le devoir d'alerter, de dénoncer, de refuser l'indifférence. Notre mission ne s'arrête pas aux prétoires ; elle s'inscrit dans une exigence de justice universelle.

Un génocide se déroule sous nos yeux (\*).

Le SAF exige que la France prenne enfin ses responsabilités et agisse conformément à ses obligations juridiques internationales en prenant toutes les mesures pour :

- œuvrer pour un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza en exigeant la cessation de toute opération militaire sur tout le Territoire palestinien occupé ;
- garantir une entrée inconditionnelle, immédiate et sans entrave de toute l'aide humanitaire nécessaire pour les populations civiles et les humanitaires dans la bande de Gaza ;

- reconnaître immédiatement et sans condition l'État de Palestine ;
- suspendre toute coopération militaire et commerciale avec Israël au titre de l'Accord d'association Union européenne-Israël ;
- cesser tout commerce d'armes avec l'État d'Israël;
- agir au niveau européen pour obtenir la suspension de l'accord d'association UE/Israël ;
- coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale s'agissant des mandats d'arrêts délivrés à l'encontre de responsables politiques poursuivis pour des crimes de guerre et de crimes contre l'humanité (Benyamin Netanyahu, Yoav Gallant et Mohammed Deif) ;
- qualifier publiquement la situation à Gaza de génocide.

Le SAF rappelle que l'État français est tenu de prendre toutes les mesures raisonnables en son pouvoir pour prévenir et punir le crime de génocide conformément à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Ce qui se joue à Gaza nous concerne toutes et tous.

(\*) Amnesty international 04/12/2024 rapport Gaza sur le génocide synthèse en français  
[https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr/Z1FJlpbqstJ98Df1\\_FrenchExecutiveSummary.pdf](https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr/Z1FJlpbqstJ98Df1_FrenchExecutiveSummary.pdf)

Human Rights Watch 19/12/2024 "extermination et actes de génocide" Israël prive délibérément d'eau les Palestiniens de Gaza <https://www.hrw.org/report/2024/12/19/extermination-and-acts-genocide/israel-deliberately-depriving-palestinians-gaza>

rapport Francesca Albanese mars 2024 <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session55/advance-versions/a-hrc-55-73-auv.pdf>

experts de l'ONU 07/05/2025 <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2025/05/end-unfolding-genocide-or-watch-it-end-life-gaza-un-experts-say-states-face>